

Séance
extraordinaire
du 6 avril 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU SIXIÈME (6^e) JOUR
DU MOIS D'AVRIL DEUX-MIL VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 17 H 45 À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À
MONT- JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors qu'un membre du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière y assiste.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.04.197

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.04.198

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

TRAVAUX PUBLICS

3. Adoption du règlement d'emprunt 2023-1496 décrétant un emprunt de 624 000\$ et une dépense de 624 000\$ pour de travaux de réfection des infrastructures de la route Tardif et du rang des Bouleaux.
4. Affaires nouvelles.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

23.04.199

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-1496 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE
624 000\$ ET UNE DÉPENSE DE 624 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA ROUTE TARDIF ET DU RANG
DES BOULEAUX**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 2023-1496 décrétant un emprunt de 624 000 \$ et une dépense de 624 000 \$ aux fins du financement des travaux de réfection des infrastructures de la route Tardif et du rang des Bouleaux.

Le règlement d'emprunt no 2023-1496 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 624 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures de la route

Tardif et du Rang des Bouleaux. Le coût total des travaux est estimé à 623 880.29 \$ selon l'estimé préparé par Monsieur Steve Corneau, directeur des finances et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 10 ans.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre puisqu'il répond aux conditions exigées.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

23.04.200 AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles.

23.04.201 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

23.04.202 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 17 h 50, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé, OMA
Greffière